



Extrait du registre des délibérations du centre communal d'action sociale de Santes

Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Le jeudi 18 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huitième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le 10 juin 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal sise en l'Hôtel de Ville au 8 Avenue Claude Bernard, 59211 SANTES, sous la présidence de Monsieur Hiazid BELABBES, Président en exercice.

Conseillers en exercice : 13

PRESENTS :

M. BELABBES Hiazid, M. DRUON Francis, Mme WAQUET Nadège, Mme AMADON Virginie, M. BRUERE Jérôme, M. SERLET Christian, Mme LEMAIRE Annie, Mme THIBAUT Sophie, M. BRAME Jacques, M. Joseph MICHALAK.

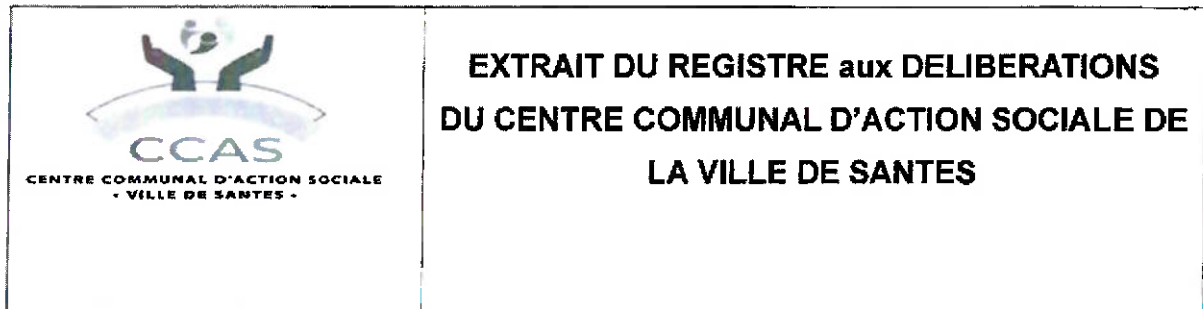
ABSENTES EXCUSEES : Mme Christelle LEFEBVRE, Mme KEIRSGIETER Annie, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle (pouvoir à M. BRUERE Jérôme).

ASSISTAIENT A LA SEANCE : 10

Secrétaire de séance : Mme THIBAUT Sophie

N° interne de l'acte : 2026-06-18-PV CCAS du 11 MARS 2026

N° de feuillet : 00



**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2026**

La séance est ouverte à 18 heures 30.

Patricia YSERBYT : Bienvenue à ce dernier Conseil d'administration du mandat 2020-2026. J'ai été très heureuse de vivre tous ces CA avec vous, c'était constructif et très intéressant. C'est une belle fin.

**Adoption du compte rendu du Conseil d'administration du vendredi
14 novembre 2025**

Patricia YSERBYT : Avez-vous des remarques ou modifications à apporter ?

Personne ne se manifeste.

Le compte rendu du Conseil d'administration du vendredi 14 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

**2026/03 N°1 – Débat d'orientation budgétaire du CCAS et résidence
autonomie les Blés d'or – année 2026**

Patricia YSERBYT : Le vote du budget doit être précédé d'un débat, comme chaque année, sera suivi par un examen dans dix semaines.

Gilles JOLY : Le contexte vient de changer, une inflation de 1,7 point est annoncée. Nous étions à 0,7 point en 2025. Avec la guerre, les prévisions vont encore changer. Les collectivités doivent être prudentes au sujet des emprunts qu'elles sont susceptibles de contracter et vigilantes sur les possibilités d'avoir des taux à la baisse.

Patricia YSERBYT : Les personnes âgées vieillissent encore en plus, 425 personnes ont emménagé dans la commune depuis 2022. Tous les jours, j'ai des appels de personnes qui veulent venir.

Un intervenant : Est-ce qu'il y a un impact sur les écoles ?

Gilles JOLY : Non, pas pour l'instant, la baisse est très faible : moins 11 élèves entre 2024 et 2025.

Patricia YSERBYT : Nous sommes confrontés au problème du logement, qu'il soit locatif ou d'accession à la propriété. Rue Sadi-Carnot, énormément de personnes âgées ont vendu leur maison et de jeunes couples sont arrivés avec leurs enfants. Au Pré manoir, les habitants sont également vieillissants.

Un intervenant : Est-ce qu'il y a un équilibre entre les départs et arrivées ?

Gilles JOLY : Il y avait 5 712 habitants au début de cette année, selon l'INSEE. En 2016, c'était 5 821. Les formes d'habitat évoluent.

Une intervenante : Quelle est la proportion de personnes qui travaillent au port de SANTES et habitent dans la ville ?

Gilles JOLY : Il y a 374 habitants qui travaillent à SANTES, mais nous ne savons pas s'ils travaillent au port.

Patricia YSERBYT : Vingt-quatre demandes de logement ont été satisfaites en 2024, et 27 en 2025. Je propose des dossiers de SANTOIS. Une réflexion, selon laquelle il était affirmé que les SANTOIS n'étaient pas prioritaires, m'avait quelque peu heurtée : ils le sont, et je le maintiens. Il est possible que ce soit des ex-SANTOIS, des enfants voulant revenir ou des personnes ayant quitté la commune pour raison professionnelle. Il y a également des dossiers prioritaires, qui concernent des personnes extérieures à la commune, pour lesquels les commissions logement donnent des avis positifs et je dois me bagarrer. Ces familles ont du mal à s'intégrer, elles ne sont pas bien vues ni acceptées. La mairie n'a qu'une voix sur six ou sept lors d'une commission logement.

Une intervenante : Pour les appartements, nous avons des bailleurs sociaux privés qui louent à qui ils veulent.

Patricia YSERBYT : L'essentiel, pour eux, est que le logement soit pris et le loyer payé.

Isabelle MARTIN-DECARNIN : Est-ce qu'il y a un suivi sur les dossiers prioritaires qui sont imposés ?

Patricia YSERBYT : Oui, je travaille énormément avec le pôle social de la MNS - Maison Nord solidarités : médecin, infirmière, puéricultrice, assistante sociale, psychologue.

Gilles JOLY : Le Préfet cherche à rééquilibrer.

Une intervenante : L'intégration de la famille à la commune n'est pas un critère de poids.

Gilles JOLY : Hiazid BELABBES a déjà écrit à ce sujet.

Une intervenante : Il n'y a pas d'animateur de rue à SANTES, alors que ces familles ont besoin de davantage d'accompagnement.

Patricia YSERBYT : Dans la dernière famille qui est arrivée dans la commune, il y a cinq enfants, dont deux au collège et deux à l'école Henri-MATISSE. Un accompagnement est fait pour toute la famille par l'assistante sociale de la MNS, et par la PMI car il y a aussi un bébé.

Une intervenante : Le CCAS doit aussi essayer d'améliorer leur intégration.

Patricia YSERBYT : Le voisinage réagit, je le reçois.

Une intervenante : Nous nous demandons pourquoi certaines personnes ont des logements sociaux.

Patricia YSERBYT : C'est un autre et grand sujet. Les logements sont attribués selon la composition familiale et les ressources déclarées. Je n'ai pas la décision finale et le droit de refuser un dossier. Le bailleur vérifie tout. Il y a des personnes qui vivent au-dessus de leurs moyens et énormément de dossiers de surendettement, sur lesquels nous n'avons pas la main. Un propriétaire ne peut pas accéder à un logement social, c'est un gros problème dans le cadre des séparations. Les bailleurs vérifient aussi.

Au sujet des demandeurs d'emploi, c'est stable. Une cérémonie des vœux est dédiée aux entreprises, il y avait beaucoup de monde cette année, elle permet d'échanger sur l'emploi.

Une intervenante : France travail se déplace pour venir à la rencontre des entrepreneurs.

Un intervenant : Qu'est-ce que le parapheur électronique ?

Patricia YSERBYT : Un outil informatique.

Gilles JOLY : Nous n'avons pas renouvelé l'abonnement, c'est une usine à gaz.

Hiazid BELABBES : Depuis quelques années, nous faisons un effort particulier sur les dépenses de fonctionnement : les ressources humaines, par exemple, parce que c'est une valeur ajoutée. Nous ne pouvons pas abaisser les charges jusqu'à n'en plus finir, sinon nous arrêtons : le SAD, les Blés d'or, la crèche. La hausse des dépenses de personnel n'est pas liée aux embauches, c'est les charges prélevées par l'Etat qui sont de plus en plus conséquentes.

Les recettes de fonctionnement sont en baisse. C'est très conjoncturel, il faut lisser sur plusieurs années. L'écart de quelques milliers d'euros correspond à quelques heures en moins de travail. Nous pouvons augmenter les heures du SAD, pour rendre un meilleur service et développer l'activité.

Un intervenant : Quelle est l'évolution de la concurrence pour le Service d'aide à domicile ?

Hiazid BELABBES : SENIOR COMPAGNIE est très présente à SANTES. Le service n'est pas le même, puisqu'elle fait un peu plus de PCH et aide davantage les personnes handicapées. Un SAD mixte va se créer à HAUBOURDIN, suite à la fusion avec le SIAD.

Nous avons investi dans : des véhicules électriques, deux vélos à condensateur, deux AMI.

Un intervenant : Qui se charge de recharger les batteries ?

Gilles JOLY : Les infirmières.

Une intervenante : Les voitures sont attitrées ?

Gilles JOLY : Non.

Hiazid BELABBES : Certaines ont reçu une formation à la conduite, elles restent dans les quartiers de SANTES. Le Département subventionne l'achat des deux AMI, nous allons donc récupérer la moitié de l'investissement.

Nous avons dépensé 800 000 euros pour les Blés d'or, une toiture a été refaite pour 40 000 euros.

Une intervenante : Combien de temps vont durer les travaux de renouvellement de toutes les salles de bain ?

Hiazid BELABBES : Ils prennent du temps.

Gilles JOLY : Il reste un tiers à faire.

Hiazid BELABBES : Tous les deux mois, je vais à la rencontre des résidents. Ils m'ont fait part d'un problème de sécurité, des personnes entrent dans les appartements. La porte du bas est fermée à 18 heures, ce qui oblige les résidents à descendre pour ouvrir. Ils n'étaient pas très contents, nous allons mettre en place un autre système. Certains résidents ont aussi des problèmes de wifi. Du côté des repas, c'est mieux.

Une intervenante : Tout se passe bien avec la nouvelle directrice ?

Hiazid BELABBES : Non, elle ne va pas continuer. Elle est absente et ne fait rien.

Une intervenante : Vous l'aviez recrutée selon quels critères ?

Hiazid BELABBES : Elle était dans le tourisme. Je voulais développer l'hôtellerie. Nous avons besoin de quelqu'un qui aime les seniors. Nous avons lancé une annonce pour trouver une personne qui s'occupe des Blés d'or et du SAD.

Pour les évaluations de la Haute autorité de santé, nous avons remodelé les dossiers, en particulier les inscriptions pour entrer dans les nouveaux logements.

Patricia YSERBYT : Nous avons également retravaillé sur l'état des lieux, pour qu'il soit correctement réalisé. Deux pavillons et un studio nécessitent des travaux.

Gilles JOLY : J'attends les propositions de devis.

Hiazid BELABBES : En termes de loyers, nous ne sommes pas très chers.

Une intervenante : Des persiennes extérieures ne sont pas du tout propres.

Hiazid BELABBES : C'est noté, je vais demander à une société de passer.

Le débat d'orientation budgétaire du CCAS et résidence autonomie Les Blés d'or – année 2026 est adopté à l'unanimité.

2026/03 N°2 – Tarification de l'aide à domicile – année 2026

Patricia YSERBYT : Le tarif horaire est passé de 26,08 euros à 26,50 euros depuis le 1^{er} janvier. La caisse est passée de 26,80 euros à 27,10 euros. Hors caisse, le tarif est passé de 24,58 euros à 25 euros.

Hiazid BELABBES : C'est 1,7 % d'augmentation.

La tarification de l'aide à domicile – année 2026 est adoptée à l'unanimité.

2026/03 N°3 – Paiement de la contribution de solidarité 2026 à la Banque alimentaire du Nord – année 2026

Hiazid BELABBES : C'est une magnifique équipe, que j'ai félicitée et remerciée. La contribution de solidarité à la Banque alimentaire du Nord va passer de 12 à 15 euros.

Gilles JOLY : C'est une cotisation annuelle.

Le paiement de la contribution de solidarité 2026 à la Banque alimentaire du Nord – année 2026 est adopté à l'unanimité.

Patricia YSERBYT : Pour ne pas devoir réunir la commission permanente, j'ai accordé, jusqu'en juin, deux dépannages : à une personne qui est revenue vivre chez ses parents, et à une famille qui était en difficulté.

2026/03 N°4 – Régularisation et modification de la prestation gymnique d'entretien

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix

M. BELABBES Hiazed, M. DRUON Francis, Mme WAQUET Nadège, Mme AMADON Virginie, M. BRUERE Jérôme (pouvoir de Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle), M. SERLET Christian, Mme LEMAIRE Annie, Mme THIBAUT Sophie, M. BRAME Jacques, M. Joseph MICHALAK.

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre

Le Secrétaire de séance,
Mme THIBAUT Sophie



Le Président du C.C.A.S.,
M. BELABBES Hiazed



Patricia YSERBYT : Une convention est signée et renouvelée chaque année avec un partenaire extérieur pour la gym qui a lieu à la résidence autonomie, elle n'avait jamais fait l'objet d'une délibération.

Gilles JOLY : Des prises en charge était individuelles, alors que nous n'avons pas le droit d'aider à ce titre.

Une intervenante : Cette prestation gymnique d'entretien est proposée uniquement aux résidents ?

Patricia YSERBYT : Non, elle est ouverte aux extérieurs. Peu de résidents participent.

Hiazid BELABBES : La plupart des résidents ne veulent pas sortir des Blés d'or, ni accueillir les personnes extérieures.

Patricia YSERBYT : C'est leur territoire. Ce fut révélateur lors des sorties : seulement trois résidents sont venus à la Coupole d'HELFAUT et trois autres à un cabaret.

Un intervenant : Quel est le coût de la prestation ?

Gilles JOLY : Soixante euros dans la limite de 20 personnes, soit 1 200 euros.

Un intervenant : Tous les ans, nous envoyions le montant par rapport au nombre d'adhérents des Blés d'or. Cinq personnes sont venues, nous avons payé 300 euros.

Hiazid BELABBES : C'est 1 200 euros au maximum.

La régularisation et la modification de la prestation gymnique d'entretien sont adoptées à l'unanimité.

Hiazid BELABBES : Je tenais à vous remercier du travail que vous avez réalisé et d'avoir été présent, puisque c'est le dernier Conseil d'administration du CCAS de ce mandat. Je suis désolé de ne pas avoir réussi à conserver un directeur de manière constante, nous avons dû gérer beaucoup d'embêtements.

La séance est levée à 19 heures 40.